



## **Compte rendu GT du Mercredi 12 novembre 2014 (modifié le 10 décembre)**

Présents : Mme Le Recteur, M. Pellat, M. Tieffaine, Mme Godard, Mme Allias, Mme Bessou, FSU (5), UNSA (3), SUD (1)

*Ces deux comptes rendus ne font pas état du positionnement de la FSU face aux propositions de Mme le recteur. Ils sont le reflet des discussions qui ont été menées. Nous le portons à la connaissance des acteurs éducatifs qui localement en feront l'analyse.*

**ODJ** : Périmètre Education Prioritaire – Règles d'attribution des dotations aux établissements

### **L'Education prioritaire.**

Liste du projet entrée/sortie en REP/REP+ : les établissements concernés ont eu connaissance des décisions. Pour les écoles le travail est encore en cours et il y aura une deuxième réunion pour les réseaux dans leur globalité.

**Principes généraux** : 1082 REP/REP+ nationalement dont 350 REP+. Les anciens ECLAIR ou RRS qui deviennent REP ou REP+ vont être mieux accompagnés : reconnaissance globale par une prime, pondération dans le second degré, dans le 1er degré formation 18 demi-journées, scolarisation des moins de 3 ans et « plus de maîtres que de classe ». Et des établissements non labellisés sont devenus REP.

Au delà de l'accompagnement national il y aura un accompagnement académique. Volonté d'harmoniser les seuils théoriques : seuil à 25

**Choix des établissements** selon les indicateurs académiques (voir ci-dessous)

**Contingent académique collège** : 31 , dont 16 REP+ et 15 REP. + 3/ à l'existant : de 28 RRS on passe à 31 REP-REP+. Les difficultés spécifiques de la région sont reconnues dans la répartition de l'enveloppe nationale. Nous avons une proportion plus importante de REP+. Ces mesures ne concernent pas les Lycées qui seront traités ultérieurement.

#### **Pour les sortants de réseau :**

- Clause de sauvegarde prévue dans le dispositif : la prime EP est maintenue pour les collègues pendant 3 ans.
- Nécessité d'un regard bienveillant et prioritaire pour leur mutation.
- Accompagnement des établissements : aide progressive à la sortie du réseau pour des établissements en difficulté sociale et scolaire. Voir la dotation académique au regard du dialogue de gestion et performance avec la centrale le 28/11/2014. Aide qui est envisagée : nécessité d'une marge d'autonomie pour les DGH dans les collèges (comme les dédoublements en lycées) pour donner une marge de manœuvre...

### **Règles d'attribution des dotations aux établissements**

L'objectif de cette nouvelle procédure est d'avoir une **politique d'attribution des moyens plus équitable et transparente sur toute l'académie**. L'académie pilotera dorénavant toutes les dotations. Il ne peut dans ce cadre y avoir de politique départementale.

Pour le réaliser il est nécessaire de disposer d'indicateurs les plus fiables possibles pour faire état de la situation particulière de chaque commune et de chaque établissement. Pas de pondération d'un indicateur à l'autre.

**Indicateurs DGESCO** : % PCS, % boursiers, ZUS, retard entrée 6<sup>ème</sup> en seconde, réussite aux examens...

**Indicateurs Rectorat** qui décide d'affiner ces indicateurs : Taux de boursiers N°3, %PCS défav/%PCS fav, taux de maintien dans le premier degré/retard entrée 6<sup>ème</sup> ...

**Indicateurs INSEE LR par commune** : Indice précarité, chômage, RSA, revenu fiscal, jeunes sans diplôme ...

Il n'y a pas d'indicateur de ruralité ou de zone urbaine car c'est devenu inutile. La valeur des indicateurs est pondérée par l'académie.



## Compte rendu GT du 10 décembre 2014

Présents : Mme Le Recteur, M. Tieffaine, Mme Godard, Mme Allias, Mme Bessou, 3 DASEN, FSU (6), UNSA (3), FO (1)

### ODJ : Education prioritaire dans le premier degré

Mme le Recteur présente la carte définitive des collèges entrants dans les REP+ et les REP, elle est identique à celle présentée le 12 novembre. Elle présente la carte des écoles appartenant aux réseaux REP+ et REP (écoles rattachées à un réseau avec un collège « tête de pont »). Il n'y a pas de présentation des écoles qui sortent de l'EP. Il n'y a pas de présentation des écoles orphelines qui n'appartiennent pas aux réseaux mais qui pourraient prétendre à l'EP.

Mme le Recteur a fait état de la liste des réseaux collèges REP+ et REP ainsi que la liste des écoles en REP+ et REP retenues par l'académie dans le cadre du dialogue gestion / performance avec le ministère. Seuls les collèges REP+ et REP ainsi que les écoles REP+ seront présentés en CTM. Seules ces structures entraînent une dotation ministérielle supplémentaire. La dotation supplémentaire des écoles REP sera prise sur les moyens académiques.

Mme le Recteur fait remarquer qu'il n'y a pas de fatalité à rester au sein d'un réseau d'Education Prioritaire, au bout de 4 années chaque réseau sera évalué sur les plus values liées aux moyens REP (amélioration des résultats scolaires, amélioration du climat scolaire...). Il sera tenu compte de l'ensemble des moyens en ressources humaines mis à disposition (coordonateurs de réseau, moyens liés à la formation des personnels...)

**Choix des écoles** selon les indicateurs académiques (voir ci-dessus)

Avant d'appliquer les indicateurs académiques, la DPEM a fait état des parcours réels des élèves, quels sont les élèves qui arrivent effectivement dans les écoles au-delà du découpage administratif théorique.

**Pour les sortants de réseau** : Les mêmes clauses sont appliquées aux écoles et aux collèges (voir plus haut), on rajoute dans le premier degré les moyens appliqués pour la scolarisation des enfants de – de 3 ans et le dispositif « plus de maître que de classe ».

Cet accompagnement sera formalisé sous forme de convention pour une durée de 3 ans. Au bout de 4 années la répartition des REP sera remise à plat comme pour les collèges. La FSU dénonce le décalage d'une année entre l'accompagnement et la remise à plat de la carte des REP.

**Attribution des moyens aux écoles** : Le pilotage se fait au niveau académique et les moyens seront présentés au CTA. Ils se déclineront en postes mais aussi en dispositifs particuliers. Chacune des 3 enveloppes sera figée (voir plus haut), il en découlera une dotation départementale globale (par addition des 3 enveloppes). Les seuils d'ouverture / fermeture sont harmonisés au plan académique.

Les CTSD discuteront seulement des situations locales particulières, donc à la marge. IDEM pour les collèges.

La FSU marque son attachement à la gestion de proximité et au rôle indispensable des DSDEN, le dialogue doit se faire au niveau départemental. Mme le Recteur répond en termes d'harmonisation académique. (Comme pour le mouvement des personnels).

**Problème des écoles hors réseau ou « écoles orphelines »**. Elles feront l'objet d'un suivi particulier qui sera pris en compte dans l'enveloppe fléchée et dans l'enveloppe Marge. Elles feront l'objet d'une convention écrite valable 3 ans.

**Qu'en est-il du devenir des circonscriptions ?** Pour Mme le Recteur la question qui se pose est le niveau pertinent du pilotage de proximité. Il y a un problème de définition entre les circonscriptions et les bassins. La règle est dans le pilotage par réseau (donc le pilotage par une tête de pont, le collège). Il faut tenir compte de l'évolution des départements en fonction de la réforme territoriale.

**Politique de la ville et politique de l'Education prioritaire (EN)** : Mme le recteur annonce qu'il faut effectuer un travail pour faire un bilan global des actions engagées au travers de ces deux structures. (L'EN ne tient pas compte des mesures « politique de la ville » pour décider des besoins des écoles)

**Quel traitement pour les établissements ruraux, la Lozère ?** Pour Mme le Recteur la Lozère est traitée comme les autres départements. Il faut repenser le mode de gestion au travers des regroupements, de l'intercommunalité. Il faut faire des regroupements pédagogiques. S'il est utile de maintenir des services publics dans chaque commune ce n'est pas le cas des écoles. Maintenir des petites écoles avec le risque de fermer ou d'ouvrir chaque année et de devoir gérer des conflits n'est pertinent. Il faut faire des regroupements pédagogiques et rompre avec l'isolement des enseignants. Cela permettra de développer le travail collectif et interprofessionnel en mutualisant les ressources (voir les rythmes scolaires et les TAP).

### Situations particulières :

**Gd Combe** : Ce serait le 32ème REP s'il y avait les moyens, il y aura un conventionnement écrit pour maintenir les moyens actuels (3 ans)

**Bagnols** : Sortie de réseau mais le collège et 4 écoles seront accompagnés (convention sur 3 ans)

**Nîmes** : La situation est très complexe, la sectorisation pose problème, il faut travailler sur le parcours effectif des élèves, où vont-ils réellement ? Pour les réseaux J Verne, Condorcet, il y a nécessité à les faire travailler ensemble (faire un seul grand réseau ?)

**Lodève** : Le collège sort des réseaux REP. Accompagnement de 4 écoles du centre ville

E. Bachelart – FSU 34